

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 15 (1877)  
**Heft:** 49

**Artikel:** On lulu précauchenâo  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-184439>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

### L'influence du théâtre sur les cœurs généreux.

On donnait l'autre dimanche, sur notre petite scène lausannoise, la représentation d'un drame riche en épisodes émouvants. Il s'agissait d'un pauvre enfant enlevé par une bohémienne qui était à la tête d'une troupe de bateleurs ambulants, et qui exerçait sur sa victime les plus durs traitements pour l'amener par la force à partager le sort de ceux qui composaient sa troupe.

Un jour que l'enfant n'avait pas réussi dans ses exercices comme d'habitude et que d'abondantes larmes avaient coulé de ses yeux, elle l'enferma après l'avoir roué de coups, et le mit au pain et à l'eau. Depuis longtemps déjà, les passants s'étaient aperçu de ces scènes barbares; depuis longtemps, ils juraient de punir la coupable.

L'occasion se présenta au dernier acte de la pièce. Quelques hommes courageux assaillirent la baraque de saltimbanques pour délivrer ce malheureux enfant. La porte résistait sous leurs coups, lorsqu'un brave pompier de Lausanne, en faction dans la coulisse, vivement ému à la vue de cette scène s'identifia si bien à la situation qu'il oublia qu'il était au théâtre.

— Attendez, leur dit-il en traversant la scène et sur le ton de la plus vive indignation, je vais vous donner un coup de main!

Aussitôt dit, aussitôt fait; d'un coup d'épaule, le décor vola en éclats, au grand désespoir de notre excellent machiniste Marti, qui fit suspendre la représentation pendant un quart d'heure pour réparer le désastre.

— Mais, mais, qu'avez-vous pensé? dit M. Storz au vaillant pompier, qui vint lui demander une chope.

— C'est vrai!... cette vieille sorcière!... qu'elle n'y revienne pas, ou bien nom de nom!

### On lulu précauchenâo.

Y'a on part d'ans, l'ai avai pé lo tsaté dè Grancy on certain vòlet que n'étaï pas pî crouïe à l'ovradzo quand lâi irè; mâ on iadzo que l'étaï bin repéssu, à midzo, faillâi que fassé onna pionçâie. Que lo teïmps bargagnâi et que y'aussé oquié à reduirè, âo bin qu'on sâi bin accouâiti, tant pî, ne sè tsaillessâi pas dè tsandzi sa mouâa, l'allâvè adé s'étaidrè su la tetse, et on iadzo amont, terivè l'étsila après li, que n'iavâi pas moïan dè savâi iô cé coo avâi passâ, kâ s'eïnfatâvè dein la grandze ein passeint pé iô que sâi, et jamais on lo revayâi dévânt duè 3'hâorès.

On dzo que lo bordzâi étaï montâ su lè hiâo, après son dinâ, ye vâi mon Loïâ, don lo vòlet, qu'étaï bin adrâi étaï su lo recoo et l'étsila découâtè li. Ah! Ah! que sè peïnsâ vouaiquie iô mon lulu sè vint reduirè, et lâi criè:

— Loïâ!

— Aôh! que fâ l'autro ein sè frotteint lè ge, qu'ai vo?

— Porquîè dâo diablo tirè-tou l'étsila après tè quand te vas su la tetse.

— Oh vâidè-vo, noutron maitrè, l'est po que clliâo guieusès dè motsès ne pouésson pas châi veni mè dévourâ.

### L'arrivée d'un navire à Marseille.

Qui n'a vu souvent flotter au mât de la vigie de Notre-Dame de la Garde un ou plusieurs pavillons? Qui ne s'est demandé, en voyant ces signaux, ce qu'ils signifiaient et à qui ils s'adressaient.

Un guetteur se trouve posté là-haut, avant l'aube et jusqu'après le crépuscule, braquant sa longue-vue sur l'horizon. Dès qu'il distingue une voile, il hisse à son mât un pavillon, dont la forme et les couleurs indiquent le nom du navire aperçu.

Un autre guetteur a son poste au centre de la ville, en un endroit d'où il découvre à merveille la vigie de la colline, et, dès qu'il aperçoit le signal, il prévient l'armateur et les personnes intéressées de la prochaine arrivée du navire.

Le navire est encore au large, mais les signaux de la vigie ont été aperçus par des guetteurs intéressés; ce sont les remorqueurs. Ils courent aussi loin que possible, se répartissent dans toutes les directions, cherchent l'arrivant, et, dès qu'ils l'ont distingué, courent sur lui de toute la vitesse de leur hélice. C'est à qui arrivera le premier, à qui gagnera le remorquage, à qui remorquera de la plus grande distance, et quand ils se présentent plusieurs concurrents à la fois, c'est à qui fera le plus grand rabais. Le capitaine traite au mieux de ses intérêts, on lance une amarre et le navire suit le pas rapide du remorqueur qui l'entraîne.

Parfois, on se passe de ce service de renfort; une bonne brise souffle d'arrière, les voiles s'enflent à son haleine et le bâtiment file tout seul jusqu'au port.

Les bateaux-pilotes ont souvent aperçu le navire qui arrive avant les remorqueurs, car ils vont ordinairement plus au large que ceux-ci. Un d'eux s'approche, un pilote monte à bord et le bateau s'éloigne, portant à un autre arrivant un autre pilote, car il y en a ordinairement six ou sept à bord.

Du moment où le pilote est à bord, il a le commandement et la responsabilité du navire qui l'a pris. C'est lui qui donne ses ordres à l'équipage et celui-ci lui obéit comme à son capitaine.

Le pilote demande avant toute chose à voir la patente du navire; la patente est le certificat de santé délivré dans les ports de mer aux navires qui partent. Si la patente est brute, c'est-à-dire si elle atteste que le navire est parti d'un pays infecté par le typhus, la fièvre jaune, la peste ou le choléra, le pilote le conduit en quarantaine, au Frioul. Des ordres spéciaux donnés par la direction de la santé